

Plan vélo pour Nantes du Mouvement Démocrate

Objectif : 15 % de déplacements vélo. Chiche !

Pour une fois : chiffre précis cela va dans le bon sens

Notre objectif c'est vraiment de passer à 10 ou 20 % de déplacements vélos (2% actuellement) sur l'agglomération. Le bilan actuel, sans faire de politique politicienne n'est pas à la hauteur des ambitions affichées par la ville. Ailleurs (Strasbourg, La Rochelle, pays du nord de l'Europe) on fait mieux et il convient de s'en inspirer.

Moyens : une politique du vélo/ un plan vélo

Elaboration du nouveau PDU de Nantes Métropole = moment ou jamais de (re)penser les aménagements cyclistes, d'avoir une politique du vélo très incitative.

Ne pas faire aménagements uniquement pour les cyclistes, le vélo est un transport à part entière et avoir une réflexion globale autour de tous les usagers de la voirie.

Pour développer l'usage du vélo, on a bien souvent « mis la charrue avant les bœufs » exemple : les villes ont bien souvent proposé des services de location de vélo avant d'avoir aménagé la voirie et la ville pour les vélos.

Propositions

1. Sécuriser et organiser la pratique du vélo à Nantes :

Le sentiment d'insécurité à vélo est le premier obstacle à la pratique de celui-ci

Chaque zone dangereuse devra faire l'objet d'une étude et d'un aménagement, de préférence en conformité avec les recommandations du CERTU avec notamment :

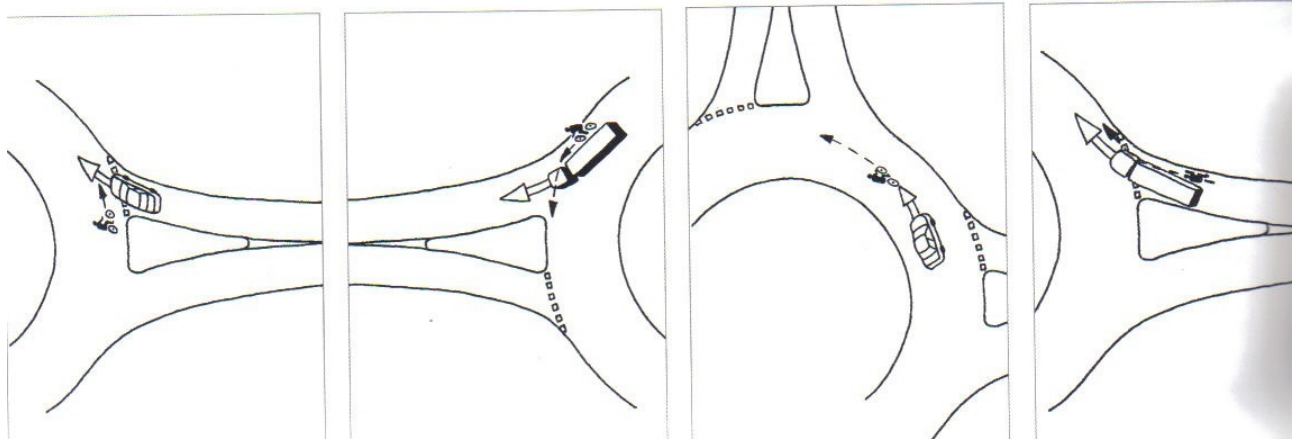
- Généralisation des **pistes cyclables** (et non des bandes cyclables) **Nous ne voulons plus de flèches vertes. STOP**

A Nantes, « pistes cyclables » ou pas pistes cyclables ?

Code de la Route article R110-2:

Une Piste cyclable est une section de chaussée spécifique dévolue exclusivement aux cyclistes. Elle est matériellement isolée des voies de circulation des véhicules motorisés et distincte des trottoirs en ville. Elle peut être bidirectionnelle ou à sens unique. Elle a le statut d'une voie de circulation à part entière et est indépendante des voies qu'elle longe ou croise.

- **Dresser un état des lieux, cartographie de l'agglomération répertoriant les zones dangereuses et inadaptées, les ruptures de continuité, les déformations de la chaussée, avec**
- **Mise en place d'un site Internet + Livre Vélo dans mairies annexes permettant la participation des citoyens.**



- Généralisation des « tourne-à-droite »
- Multiplication des zones 30 à circulation « apaisée »
- Absence de ruptures de continuité
- Bandes cyclables dans les giratoires (voir dessin)
- Généralisation des contre sens cyclistes
- **Tout nouvel aménagement et toute rénovation ou travaux doit prendre en compte la place du vélo. Dorénavant penser PISTES CYCLABLES en**

même temps que habitat si éco quartier ou opération de renouvellement urbain. Exemples : La Bottière cf. conseil municipal du 26 juin 2009- schéma d'aménagement projet urbain la bottière-délibération n° 14 projet de renouvellement urbain de la Bottière-définition des objectifs et des modalités de concertation préalable et nouvelle école Ile de Nantes

D'ailleurs si on ne le fait pas , c'est la justice qui le demande (voir Brest)

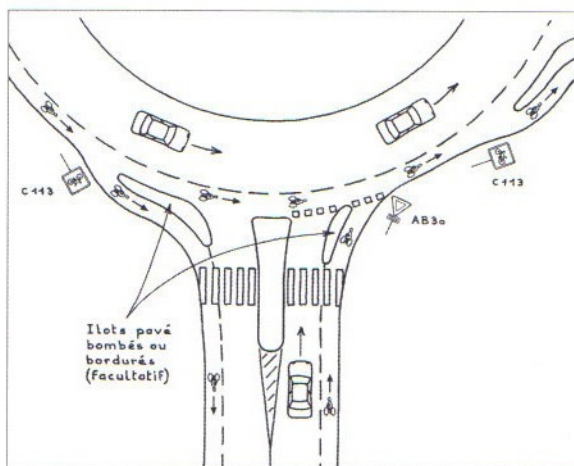


Bandes sans bananes (DDE 38)



L'espace cyclable est bien identifié et respecté (opération urbs facultative)

+ Supprimer : les pavés, les grilles de fonte sur la chaussée, bandes peintes glissantes par temps de pluie, les bourrelets en surépaisseur, etc.



Le cycliste a besoin de :

- sécurité,
- circuit cohérent,
- circuit direct,
- circuit attractif,
- circuit confortable.

2. Eduquer à l'usage du vélo :

- Défi vélo : sécuriser les abords d'au minimum deux écoles tous les ans
- Imposer une formation périscolaire pour l'usage du vélo en ville (cf piscine)
- Réaliser des pistes d'entraînement librement accessibles comme les pistes réalisées pour rollers.
- Dans le cadre de la prévention, la Police Municipale doit être formée pour être utilisée comme levier de sensibilisation
- Communiquer sur les bienfaits du vélo sur la santé et la pollution

- Sur l'application de la loi BADINTER aux vélos

Sur les droits et devoirs de chacun pour partager la chaussée

Faciliter l'usage du vélo pour le rendre attractif :

Idée : Incitation plutôt que « écologie punitive »

- Créer des garages à vélos sécurisés avec services associés (réparation, entretien, emprunt/location de casques et de sièges enfant, ...)



- Multiplier les stationnements vélo devant les services publics, à proximité des noeuds d'intermodalité, à proximité des commerces.
- Vélo dans le tram : réfléchir à la compatibilité entre l'usage du vélo et des transports en commun
- Mise en place de consignes où on peut laisser objets dans la journée, son casque ou sa cape de pluie, ou siège enfants par exemple.
- Extension du *bicloo*, dans un premier temps à l'ensemble des quartier Nantais
- Possibilité d'utiliser les *bicloo* entre 1h et 4h du matin

Evaluer :

Conclusion : Dans les pays où le vélo est pris en compte systématiquement et par postulat dans les constructions d'infrastructures, l'usage suit massivement, les comportements des motorisés aussi.

Pour y arriver :

Volonté politique forte + participation citoyenne, prise de conscience et changement de mentalités (ex : stop aux voitures garées sur pistes cyclables « juste pour 2 mn »)
On y croit, Haut les cœurs !!

Pièces jointes :

- « Changeons d'ère » toujours valable
- propositions d'aménagements cyclistes sur rond point